

Ce PV comporte deux sections :

- **CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**
- **CLASSEMENT DES ÉCLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

Réunion : 06 Septembre 2022 au Haillan (33)

Présents : MM. BARRIERE (Président) – GUICHARD – ROUMAGE – VERGNAUD – JAUBERT (remplace LACOMBE).

Absents : Mme Anne-Laure GONCALVES. MM. LACOMBE – SEYNAT – LABERNADIE.

Référent Administratif : Geoffrey SAVIGNAT.

Réunion : 13 Septembre 2022 au siège de la LFNA à PUYMOYEN (16)

Présents : MM. BARRIERE (Président) – PREGHENELLA – CLAVIERE – COUPLET – HERAULT – PETIT – DESAINTEJEAN (remplace GENESTE).

Absents : Mme Anne-Laure GONCALVES. MM. ROULON – ECOBICHON – GENESTE.

Référents Administratifs : Geoffrey SAVIGNAT

INFO : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de leur part

A tous les Districts de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine :

La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée "zone de sécurité" d'une largeur de 2,50 m en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (**article 3.3 du RTIS**)

La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

Tout Dossier qui arrivera directement à la LFNA, sans passer par la CDTIS concernée, sera retourné à cette dernière mais avec un courrier à l'expéditeur pour rappel du bon fonctionnement de la procédure à suivre.

RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers. En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

Glossaire :

CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

CDTIS : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

AOP : Arrêté d'Ouverture au Public / **PV CDS** : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité

Considérant que l'article 2.3 du Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider le classement des installations sportives tous niveaux confondus »

La C.F.T.I.S. du 28/04/2022 confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n° 6 des 03 et 05 mai 2002.

La C.F.T.I.S. du 28/04/2022 confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°7 des 07 et 14 juin 2002.

SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

SEGONZAC – STADE PAUL VOLLAUD – NNI 163660101

Cette installation était classée **Niveau T2 SYN** jusqu'au **24/07/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau T3 SYN** et des documents transmis.

- Rapport de Visite du P. BARRIERE du 19/07/2022
- Plan du bloc vestiaires
- A.O.P du 19/04/2012
- Tests in situ du 29/06/2022 (LABO DES SOLS)

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

1.3. Changements de niveau de classement

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

CHAZELLES – STADE LES RADOURS 1 – NNI 160930101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **16/11/2027**.

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable du 27/05/2022, pour une **mise en place de bancs de touche** et des documents fournis :

- Lettre d'intention de la Mairie
- Plans d'implantations et fiche technique

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la conformité de leur réalisation, la CRTIS donne **un avis favorable** pour la **mise en place de bancs de touche**.

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

LINARS – STADE JEAN-MICHEL LAMOUREUX 1 – NNI 161870101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **02/09/2031**.

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable du 06/05/2022, pour **la création d'un club house** et des documents fournis :

- Lettre d'intention de la Mairie
- Plans de situation et plans du local (avec point d'eau)

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la conformité de leur réalisation, la CRTIS donne **un avis favorable** pour la **création d'un club house**.

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

BORDS – STADE EMILE FAUCOMPRESZ (MUNICIPAL) – NNI 170530101

Cette installation est classée **Niveau T6 PN** jusqu'au **25/05/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 PN**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **13/09/2032** (Date de la Commission).

- 2.3. Changements de niveau de classement

SAINTES – STADE VELODROME DE BELLEVUE – NNI 174150301

Cette installation est classée **Niveau T6 PN** jusqu'au **22/03/2032**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis.

- Rapport de Levées des Non-Conformités de J. PREGHENELLA du 22/08/2022.

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **13/09/2032** (Date de la Commission).

LES TOUCHES DE PERIGNY – STADE OLIVIER LAROCHE – NNI 174510101

Cette installation est classée **Niveau T7 PN** jusqu'au **22/05/2021**.

La commission prend connaissance de la demande changement de classement en **Niveau T6 PN**.

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **13/09/2032** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

BRIGNAC LA PLAINE – STADE MUNICIPAL – NNI 190300101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **26/11/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **13/09/2032** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

AIX – STADE MUNICIPAL – NNI 190020101

Cette installation est classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **21/11/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T6 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de H. CLAVIERE du 08/07/2022.
- AOP du 11/07/2022 (300 personnes en pourtour)

Elle prononce le classement cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **13/09/2032** (Date de la Commission).

ALBUSSAC – STADE MUNICIPAL DU 16 AOUT 1942 – NNI 190040101

Cette installation est classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **21/11/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T6 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de H. CLAVIERE du 08/07/2022.
- Plan des Vestiaires

Elle prononce le classement cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **13/09/2032** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

BASSIGNAC LE HAUT – STADE MUNICIPAL – NNI 190180101

Cette installation est classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **07/07/2025**.

Rapport de Visite du 06/07/2022 de H. CLAVIERE, objet : n'est plus utilisable comme terrain de Football car celui-ci n'existe plus : **RETRAIT**.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

MARCILLAC LA CROISILLE – STADE MUNICIPAL – NNI 191250101

Cette installation est classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **22/11/2031**.

La commission prend connaissance du rapport de visite de H. CLAVIERE du 06/07/2022, confirmant la conformité des travaux effectués pour la sécurisation de la voirie.

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

GOUZON – STADE DES CHAUSSADES 2 – NNI 230930102

Cette installation est classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **21/11/2029**.

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable du 24/06/2022 pour le **changement de revêtement d'une aire de jeu pour passage au synthétique** pour un **Niveau T6 SYN** (105x68m) et des documents fournis :

- Lettre d'intention précisant
Dimensions à 102m x 65m avec tracé football grand jeu
Gazon fibre 45 mm avec remplissage liège
- Plan de situation
- Plan de Masse 1/200 avec cotes et tracés de l'aire de jeu.
- Courrier Mairie validant les surfaces du bloc vestiaire mobilisées pour l'installation (vestiaires existants) :
 - 2 vestiaires joueurs 12m²
 - 1 vestiaire arbitre 4m²

Au regard des éléments transmis, et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne **un avis favorable** pour le changement de revêtement **de l'aire de jeu pour mise en place d'un revêtement synthétique Niveau T6 SYN**.

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

JAVERLHAC ET LA CHAPELLE SAINT ROBERT – STADE FOOT5 PALISSADES - NNI 242140102
Reçu A.O.P du propriétaire. Capacité installation fixée à 50 places debout.

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

CENON – COMPLEXE DU LORET 1 – NNI 331190201

Cette installation n'est pas classée.

Date de mis en service : 26/08/2022

La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau T4 SYN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de P. BARRIERE du 26/08/2022

La commission demande que lui soit fourni les documents suivants :

- **A.O.P**
- **Tests in-Situ**

Elle prononce le classement cette installation en **Niveau T7 PROV SYN** jusqu'au **26/02/2023** (Date de la Commission).

CENON – COMPLEXE DU LORET 2 – NNI 331190202

Cette installation n'est pas classée.

Date de mis en service : 26/08/2022

La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau T4 SYN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de V. GUICHARD du 26/08/2022

La commission demande que lui soit fourni les documents suivants :

- **A.O.P**
- **Tests in-Situ**

Elle prononce le classement cette installation en **Niveau T7 PROV SYN** jusqu'au **26/02/2023** (Date de la Commission).

LE BOUSCAT – PARC DES SPORTS DES ECUS 4 – NNI 330690404

Cette installation était classée **Niveau T6 S** jusqu'au **06/07/2030**.

Date de mis en service : 22/08/2022

La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau T6 SYN**, suite au changement de revêtement de l'aire de jeu et passage au synthétique, et des documents transmis :

- Rapport de Visite de V. GUICHARD du 22/08/2022
- Attestation de capacité du 26/08/2022 (299 personnes)

La commission demande que lui soit fourni les documents suivants :

- **Tests in-Situ**

Elle prononce le classement cette installation en **Niveau T7 PROV SYN** jusqu'au **22/02/2023** (Date de la Commission).

2.2. Confirmations de niveau de classement

BORDEAUX CAUDERAN – STADE MAGINOT – NNI 330631201

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **02/12/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T6 PN.

Elle constate la non-conformité majeure suivante (obligatoire pour Niveau T6) :

- Absence main courante ou clôture grillagée sur au moins la longueur côté vestiaires (Art.6.6.1 RG FFF T&IS 2021).

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **06/09/2032** (Date de la Commission).

BORDEAUX CAUDERAN – STADE MONSEJOUR 2 – NNI 330630902

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **17/03/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T7 PN**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **06/09/2032** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

FLOIRAC – STADE JEAN RAYMOND GUYON – NNI 331670101

Cette installation est classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **31/03/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de V. GUICHARD du 01/09/2022.

Elle prononce le classement cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **06/09/2032** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

AUDENGE – PLAINE DES SPORTS – NNI 330190301

Cette installation n'est pas, il s'agit d'une création.

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour la création d'une installation terrain synthétique en **Niveau T4SYN** (105x68m) et des documents fournis :

- Cahier des charges :

Dimensions à 105m x 68m avec tracé football grand jeu+ football réduit

Gazon fibre (monofilaments et fibrillées) 40 mm avec remplissage liège, sous couche 20mm

- Plan de situation

- Plan de masse de l'installation au 1/500ème

- Plan d'implantation du drainage

- Plan Arrosage (rainbird)

- Différents plans

- Plan des vestiaires :

4 vestiaires joueurs (25m², 25m², 20m² et 19m²)

2 vestiaires arbitre (12m² et 8m²)

Au regard des éléments transmis, et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne **un avis favorable** pour la création d'une installation terrain synthétique en **Niveau T4 SYN**.

LESPARRE MEDOC – STADE FOOT5 PALISSADES – NNI 332405501

Cette installation est une création.

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable **création d'un terrain FOOT5 palissades** et des documents fournis :

- Demande d'avis préalable du 08/06/2022 avec terrain de 38 x 18m et buts de 4 x2 m

- Lettre d'intention de travaux

- Délibéré du Conseil Municipal du 10/02/2022

- Cahier des charges complet du projet

- Gazon synthétique 60mm « G60 » Fibre pour polyéthylène monofilament, remplissage mixte (sable et granulats SBR)

Au regard des éléments transmis et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un **avis favorable** pour la **création d'un terrain FOOT5 palissades**.

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

LEGE CAP FERRET – SALLE DES ECOLES – NNI 332369901

Cette installation n'est pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau Futsal3** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de V. GUICHARD du 30/08/2022.

La commission demande que lui soit fourni les éléments suivants :

- **A.O.P ou A.A.C**

Elle prononce le classement cette installation en **Niveau Futsal3** jusqu'au **06/09/2032** (Date de la Commission).

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

Reçu courrier de la Mairie de LIBOURNE pour demande de retour technique sur le travaux de réfection pour passage au Niveau T3 du STADE ROBERT BOULIN – NNI 332430201 – LIBOURNE.

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

/1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

ST SEVER – STADE LOUIS LAFAURIE 6 (ANNEXE) – NNI 402820106

Cette installation n'est pas classée, il s'agit d'une création.

La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau T7 PN**.

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **06/09/2032** (Date de la Commission).

2.2. Confirmations de niveau de classement

ST SEVER – STADE LOUIS LAFAURIE 1 (HONNEUR) – NNI 402820101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **12/10/2029**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **06/09/2032** (Date de la Commission).

ST SEVER – STADE LOUIS LAFAURIE 5 – NNI 402820105

Cette installation était classée en **Niveau A8 PN** jusqu'au **21/02/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau A8 PN**.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau A8 PN** jusqu'au **06/09/2032** (Date de la Commission).

MONT DE MARSAN – COMPLEXE SPORTIF DE L'ARGENTE 3 – NNI 401920303

Cette installation était classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **05/07/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en Niveau T4 PN et des documents fournis :

- Rapport de Visite du 09/07/2022 (P.VERGNAUD)

Elle demande qu'un A.O.P ou Attestation de Capacité lui soit fourni.

Elle demande la mise en conformité du système de protection de l'aire de jeu au niveau de la zone des bancs de touche, au regard de l'article 3.9.5 des RGs FFF T&S 2021.

Elle confirmera le classement de cette installation en **Niveau T4 PN** jusqu'au **06/09/2032** (Date de la Commission), **à la levée des non-conformités ci-dessus mentionnées.**

MONT DE MARSAN – STADE RENE BATBY – NNI 401920301

Cette installation était classée en **Niveau T4 SYN** jusqu'au **17/09/2021**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T4 SYN**.

- Rapport de Visite de P. VERGNAUD DU 19/08/2022

- Vestiaires joueurs d'une surface de 16m² (**< 20m² demandés Niveau T4**)

- **Absence tests in-situ , attendus en date du 17/09/2021 (décennale mise en service)**

Elle déclassifie cette installation en **Niveau T7 SYN** jusqu'au **06/09/2032** (Date de la Commission), **dans l'attente des tests décennaux d'exigences de performance sportives, de sécurité et de durabilité du revêtement.**

MORCENX – STADE NAZERES – NNI 401970301

Cette installation était classée en **Niveau T PN** jusqu'au **28/02/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T PN**.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- Présence d'une route entre l'aire de jeu et le bloc vestiaires (vestiaires donc non attribués conformément à l'article 4.4 des RGs FFF TIS 2021)

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **06/09/2032** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

ST SEVER – STADE LOUIS LAFAURIE 4 (ENTR.) – NNI 402820104

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **03/07/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T5 PN**.

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **06/09/2032** (Date de la Commission).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

ST SEVER – STADE LOUIS LAFAURIE 2 – NNI 402820102

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **21/02/2022**.

Courrier Mairie, objet : n'est utilisé que pour le Rugby : **RETRAIT**.

BISCARROSSE – STADE DU CENTRE D'ESSAI DES LANDES – NNI 400460301

Cette installation était classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **17/01/2022**.

Courriel Mairie, objet : n'est plus utilisé car non accessible : **RETRAIT**.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

TARTAS – PARC DES SPORTS HOURRITIOT 6 – NNI 403130106

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable du 25/11/2021 pour la **création d'un terrain synthétique** pour un **Niveau T4 SYN** (105x68m) et des documents fournis :

- Lettre d'intention précisant
 - Dimensions à 105m x 68m avec tracé football grand jeu
 - Gazon fibre 45 mm avec remplissage liège
- Plan de situation
- Plan d'implantation du drainage
- Plan des vestiaires (existants) :
 - 2 vestiaires joueurs 25m²
 - 1 vestiaire arbitre 8,50m²

Au regard des éléments transmis, et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un avis favorable **la création du terrain synthétique** pour un **Niveau T4 SYN**.

CAPBRETON – STADE MUNICIPAL 3 – NNI 400650103

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable du 16/03/2022 pour le **changement de revêtement de l'aire de jeu pour création d'un terrain synthétique éclairé** pour un **Niveau T5 SYN** (105x60m) et des documents fournis :

- Plan de situation
- Plan de l'aire de jeu (105x60m) :
 - Terrain synthétique TT60 375
 - Hauteur de fibre 60 mm
 - Couche de souplesse PROPLAY 23D (23mm)
 - Nature de la charge : Liège
- Plan des vestiaires (existants) :
 - 2 vestiaires joueurs 12m²
 - 1 vestiaire arbitre 7,00m²

Au regard des éléments transmis, et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un **avis favorable** pour le **changement de revêtement de l'aire de jeu pour passage au synthétique** pour un **Niveau T5 SYN**.

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

ST PIERRE DU MONT – PLAINE DE JEUX DE LA MENASSE 3 – NNI 402810103

Cette installation est classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **10/03/2032**.

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable du 01/09/2021 pour **la mise en place de la sécurisation de l'aire de jeux (main courante, bancs de touche)** pour un **Niveau T5 PN** et des documents fournis :

- Lettre d'intention
- Plan de situation
- Plan de sécurisation et bancs de touche
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un avis favorable pour **la mise en place de la sécurisation de l'aire de jeux (main courante, bancs de touche)** pour un **Niveau T5 PN**.

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

BISCARROSSE – GYMNASE NELSON MANDELA – NNI 400469901

Cette installation n'est pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau Futsal3 et des documents fournis** :

- AOP
- Plan de l'installation
- Procès-Verbal de la Commission de Sécurité

Elle prononce le classement cette installation en **Niveau Futsal3** jusqu'au **06/09/2032** (Date de la Commission).

BISCARROSSE – SALLE OMNISPORTS ARCANSON – NNI 400469902

Cette installation n'est pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau Futsal4 et des documents fournis** :

- Plan de l'installation
- AOP du 25/05/212
- Procès-Verbal de la Commission de Sécurité du 28/06/2021

Elle prononce le classement cette installation en **Niveau Futsal4** jusqu'au **06/09/2032** (Date de la Commission).

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

ST PIERRE DU MONT – PLAINE DE JEUX DE LA MENASSE 3 – NNI 402810103

Cette installation est classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **10/03/2032**.

La commission prend connaissance des éléments complémentaires du propriétaire de l'installation :

- Plan de masse de l'installation
- Plan du bloc vestiaire arbitre supplémentaire à affecter à l'installation PLAINE DE JEUX DE LA MENASSE 3 :
 - o Vestiaire 26 m²
 - o Bloc douche en liaison directe du vestiaire

Le classement de l'installation sera de nouveau instruit en CRTIS à réception des travaux de sécurisation de l'installation et après visite de la CRTIS.

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

CASTELMORONT SUR LOT – STADE MUNICIPAL JOSÉ ARSAC – NNI 470540101

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable du 30/03/2022, pour une sécurisation de l'installation (pose panneau rigide PRO+ Ø5mm) pour un Niveau T5 PN, ainsi que des éléments fournis :

- Plan de masse de l'installation
- Plan de mise en place de la clôture grillagée
- Devis mentionnant le produit utilisé

Elle émet un **avis préalable favorable** à la réalisation d'une sécurisation de l'installation pour un **Niveau T5 PN**.

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

MAZERES LEZONS – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 643730102

Cette installation n'est pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial de l'installation au **Niveau T6 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de J. SEYNAT du 20/06/2022
- Plan des vestiaires

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **06/09/2032** (Date de la Commission).

2.2. Confirmations de niveau de classement

MAZERES LEZONS – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 643730101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **15/05/2028**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de J. SEYNAT du 20/06/2022
- Plan des vestiaires

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **06/09/2032** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires
- 4.5 Installations FUTSAL

SAUVAGNON – SALLE DES SPORTS – NNI 645119901

Cette installation n'est pas classée

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable du 12/05/2022 pour **la Réhabilitation d'une installation Futsal** pour un **Niveau Futsal3** et des documents fournis :

- Plan de situation
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS ne peut donner un avis favorable pour **la Réhabilitation d'une installation Futsal** pour un **Niveau Futsal3 (superficie vestiaires insuffisantes)**, en revanche, elle donne un avis favorable pour **la Réhabilitation d'une installation Futsal** pour un **Niveau Futsal4**.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

BIZANOS – NOUSTE CAMP – NNI 641320101 (CFTIS du 21/07/2022)

Cette installation est classée en **Niveau T1 PSH** jusqu'au **25/02/2031**.

La C.F.T.I.S. prend connaissance du dossier de proposition de modification de l'espace dédié aux visiteurs.

La C.F.T.I.S. donne un avis réglementaire favorable sur la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser et rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, les bancs de touches, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T1 PSH selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

La commission prend note de la reconstruction en cours de la Pelouse en Système Hybride (PSH).

A l'issue des travaux de la pelouse, la commission précise qu'un PV d'essais de conformité des exigences de performance sportive, de sécurité et de durabilité de la pelouse naturelle (art. 3.2.6. du Règlement Ed. 2021) devra lui être transmis.

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

CHANTELOUP – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 790690101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **20/05/2023**.

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable du 30/08/2021 pour **la mise en place d'un vestiaire arbitre modulaire de 8m²** et des documents fournis :

- Lettre d'intention
- Plan des vestiaires
- Plan mise en situation

Au regard des éléments transmis, et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un avis favorable pour **la mise en place d'un vestiaire arbitre modulaire, classement T5 PN conservé**.

VOUHE – STADE MUNICIPAL – NNI 793540101

Cette installation n'est pas classée.

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable du 30/08/2021 pour **la création d'un bloc vestiaire joueurs 20m² et arbitre de 8m²** et des documents fournis :

- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, et sous réserve de leur réalisation, la CRTIS donne un avis favorable pour **la création d'un bloc vestiaire, classement initial de Niveau T5 PN envisagé**.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

THOUARS – SALLE OMNISPORT DU CHATEAU – NNI 793299901

Cette installation n'est pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau Futsal3** et des documents fournis :

- Rapport de Visite (JJ.PETIT)
- AOP du 03/11/2020
- PV Com. Sécurité du 22/10/2020
- Plan de l'installation (vestiaires + aire de Jeu)

Au regard des éléments perçus (vestiaires joueurs < 14m²), elle prononce le classement cette installation en **Niveau Futsal4** jusqu'au **13/09/2032** (Date de la Commission).

- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

VERRINES – STADE LEONCE BOMMORD – NNI 790610101

Courrier de J-Luc BERTAUD concernant la sécurisation de l'installation (arrière du but).

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

ST JULIEN DE L'ARS – STADE MUNICIPAL 4 – NNI 862260104

Cette installation n'est pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement **initial** en **Niveau A8 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de P. HERAULT du 26/07/2022

Elle classera cette installation en **Niveau A8 PN** jusqu'au **13/09/2032** (Date de la Commission), à la **confirmation de la levée de non-conformité majeures mentionnées dans le rapport de visite.**

2.2. Confirmations de niveau de classement

CHATELLERAULT – STADE DE TARGE – NNI 860661001

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **01/09/2022.**

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de P. BILLY du 25/02/2022

- Rapport de Visite de Levées des Non-conformités de P. HERAULT du 19/08/2022

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **13/09/2032** (Date de la Commission).

ITEUIL – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 861130101

Cette installation était classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **01/09/2022.**

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T4 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de G. RAVEAU du 09/08/2022

- AOP du 14/06/2006 (700 personnes en pourtour et 180 en tribunes)

Elle prend note de la confirmation de levée des non-conformités mentionnées dans le rapport de visite.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T4 PN** jusqu'au **13/09/2032** (Date de la Commission).

ST MAURICE LA CLOUERE – STADE DES TAMISIERES – NNI 862350101

Cette installation était classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **01/08/2022.**

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T4 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de D.GUERIN du 11/01/2022

- Attestation Administrative de Capacité du 18/01/2022 (299 personnes en pourtour)

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T4 PN** jusqu'au **13/09/2032** (Date de la Commission).

ST JULIEN DE L'ARS – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 862260101

Cette installation est classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **05/12/2026.**

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T4 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de P. HERAULT du 26/07/2022

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T4 PN** jusqu'au **13/09/2032** (Date de la Commission).

ST JULIEN DE L'ARS – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 862260102

Cette installation est classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **01/09/2022.**

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T7 PN** et des documents transmis :

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNIONS DES 6 ET 13 SEPTEMBRE 2022 – PV N° 1

PAGE 21/44

- Rapport de Visite de P. HERAULT du 26/07/2022

Elle **confirmera** le classement de cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **13/09/2032** (Date de la Commission), **à la levée des non-conformité majeures présentés dans le rapport de visite.**

ST JULIEN DE L'ARS – STADE MUNICIPAL 3 – NNI 862260103

Cette installation était classée en **Niveau A8 PN** jusqu'au **01/09/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau A8 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de P. HERAULT du 26/07/2022

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau A8 PN** jusqu'au **13/09/2032** (Date de la Commission).

TERCE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 862680101

Cette installation était classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **01/09/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T4 PN** et des documents transmis :

- Attestation de capacité du 05/08/2022 (219 personnes en pourtour et 80 en tribune)

Elle constate les non-conformités majeure suivantes :

- **Absence de clôture de l'installation**

- **Main courante partielle (3 côtés)**

- **Banc de touche de 2ml au lieu de 2.5 ml**

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **13/09/2032** (Date de la Commission).

MIGNALOUX BEAUVOIR – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 861570101

Cette installation est classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **02/10/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T4 PN** et des documents transmis :

- Attestation de Capacité du 07/07/2022 (299 personnes en pourtour)

Elle constate la non-conformité du but "droite" mesuré à 2,40 m et demande la remise en conformité de cet équipement.

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T4 PN** jusqu'au **13/09/2032** (Date de la Commission).

LA VILLEDIEU DU CLAIN – STADE MUNICIPAL 2 – MAURICE BESSERON – NNI 862900102

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **01/07/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T7 PN** et des documents transmis :

- Attestation de Capacité du 25/08/2022 (299 personnes en pourtour)

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **13/09/2032** (Date de la Commission).

VILLEMORT – STADE MUNICIPAL – NNI 862910101

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **01/07/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T7 PN** et des documents transmis :

- Attestation de Capacité du 28/07/2022 (299 personnes en pourtour)

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **13/09/2032** (Date de la Commission).

2.3. Changements de niveau de classement

CHASSENEUIL DU POITOU – STADE DES ECLUZELLES 2 – NNI 860620102

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **02/02/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T6 PN**.

Elle constate les non-conformités suivantes :

- **Non-conformité des buts (Art. 3.9.1 RGs FFF T&IS 2021) mesurés à 2,40m**

- **Non-conformité de la zone de sécurité (Art. 3.3 des RGs FF T&IS 2021)**

La commission demande que les hauteurs sous les montants soient portées à 2,44 m et que l'aire jeu de soit réduite d'au moins 35 cm de largeur pour permettre de retrouver la zone de sécurité règlementaire de 2,50 m.

Elle **prononcera** le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **13/09/2032** (Date de la Commission), **à la levée des non-conformités règlementaires ci-dessus mentionnées.**

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

LENCLOITRE – STADE JEAN ROUILLARD 2 – NNI 861280102

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **01/09/2022**.

Courrier Mairie du 22/08/2022, objet : n'est plus utilisable comme terrain de Football car celui-ci n'existe plus : **RETRAIT**.

SURIN – STADE MUNICIPAL – NNI 862660101

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **01/08/2022**.

Courrier Mairie du 21/07/2022, objet : n'est plus utilisable comme terrain de Football car celui-ci n'existe plus : **RETRAIT**.

VALDIVIENNE – STADE DE MORTHEMER – NNI 862330201

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **01/08/2022**.

Courrier Mairie du 12/05/2022, objet : n'est plus utilisable comme terrain de Football car celui-ci n'existe plus : **RETRAIT**.

VOULON – STADE B. AYRAULT – NNI 862960101

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **01/09/2022**.

Courrier Mairie du 31/08/2022, objet : n'est plus utilisable comme terrain de Football car celui-ci n'existe plus : **RETRAIT**.

LATHUS ST REMY – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 861200102

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **01/09/2022**.

Courrier Mairie du 22/08/2022, objet : n'est plus utilisable comme terrain de Football car celui-ci n'existe plus : **RETRAIT**.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

CHAUVIGNY – STADE GILBERT ARNAULT – NNI 860700101

Cette installation était classée en **Niveau T3 PN** jusqu'au **22/07/2026**.

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable du 19/04/2022 pour **le décalage de la main courante** pour un **Niveau T3 PN** (105x68m) et des documents fournis :

- Lettre d'intention
- Notice projet
- Délibération du Conseil Municipal du 05/05/2022

Elle transmet à la CFTIS pour décision.

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

LOUDUN – GYMNASSE JEAN TOURET – NNI 861379901

Cette installation était classée au **Niveau Futsal 1** jusqu'au **12/03/2024**

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau Futsal 1** et des documents transmis :

- Rapport de Visite du 05/09/2022 (G. MALBRAND)

Elle transmet à la CFTIS pour décision.

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des Terrains et Installations Sportives

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

MAGNAC LAVAL – COMPLEXE SPORTIF HENRY BANCEL 2 – NNI 870890102

Cette installation n'est pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau T7 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de L. GENESTE du 08/04/2022

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **13/09/2032** (Date de la Commission).

2.2. Confirmations de niveau de classement

LA GENEYTOUSE – STADE MUNICIPAL – NNI 870700101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **29/09/2021**.

La commission avait suspendu la confirmation de classement de l'installation (PV du 7 et 14 Juin 2022) à la levée des non-conformités mentionnées dans le rapport de visite du 06/07/2021. Elle prend connaissance des éléments suivants :

- Rapport de levée des non-conformités de L. GENESTE du 01/09/2022.

Elle confirme le classement de cette installation au **Niveau T5 PN** jusqu'au **13/09/2032**.

BESSINES SUR GARTEMPE – STADE A & P WELSCH – NNI 870140101

Cette installation était classée en **Niveau T4 PN** jusqu'au **26/04/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T4 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de L. GENESTE du 11/08/2022

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T4 PN** jusqu'au **13/09/2032** (Date de la Commission).

SOLIGNAC – STADE RAYMOND BREUIL – NNI 871920101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **08/01/2017**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de L. GENESTE du 22/08/2022

Elle confirme le classement de cette installation en **Niveau T5 PN** jusqu'au **13/09/2032** (Date de la Commission).

ST HILAIRE LA TREILLE – STADE JEAN PERRIN – NNI 871490101

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **08/12/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de L. GENESTE du 19/07/2021

Elle constate les non-conformités suivantes :

- **Zone de sécurité non respectée le long des lignes de touche** : 2,10 coté BDT et 2,20 coté opposé < 2,50 règlementaires (Art. 3.4 des RGs FFF)
- **Hauteur des montants inférieur à 2,44 mètres : 2,36 sous chaque but**
- **Protection du banc de touche cassée.**

Elle **suspend** le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **13/09/2032** (Date de la Commission), **à la levée des non-conformités mentionnés ci-dessus.**

CHATEAUNEUF LA FORET – STADE MUNICIPAL – NNI 870400101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au 08/12/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de L. GENESTE du 19/07/2021.

Elle constate les non-conformités majeures suivantes :

- **Sécurisation des bancs de touche non conforme** (Art. 3.9.5 RGs FFF T&IS 2021)
- **Zone de sécurité non respectée** (Art. 3.4 des RGs FFF T&IS 2021)
- **Absence de bancs de touche joueurs** (2,50 ml demandés)
- **Présence de panneaux publicitaires cassés fixés sur la main courante** (angles saillants)
- **Fourreaux des poteaux de corner réalisés en béton, empiétant sur le revêtement naturel de l'aire de jeu**
- **Absence de sanitaires clairement identifiés pour les acteurs du jeu, différents de ceux utilisés par le public** (Art. 4.8 RGs FFF T&IS 2021)

Au regard des éléments mentionnés, elle **suspend** le classement de cette installation **Niveau T5 PN, à la levée des non-conformités mentionnées dans le rapport de visite.**

AUREIL – STADE MUNICIPAL – NNI 870050101

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au 03/02/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau T6 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de L. GENESTE du 10/01/2021.

Elle constate les non-conformités suivantes :

- **Hauteur sous montants supérieure à 2,44 mètres : 2,47m but droit et 2,47m but gauche** (Art. 3.9.1 RGs FFF T&IS 2021)
- **Zone de sécurité inférieure à 2,50 m au niveau des bancs de touche** (Art. 3.3 Rgs Terrains FFF)

Elle préconise la réduction de la largeur de l'aire de jeu, permettant d'obtenir la conformité nécessaire au regard de la zone de sécurité.

- **Des panneaux publicitaires mal fixés constituent un danger pour les acteurs du jeu. Ceux-ci doivent être remis en conformité et solidement fixés sur les poteaux de main courante concernés. L'objectif prioritaire restant la sécurité des acteurs du jeu.**
- **Absence d'un sanitaire clairement identifié pour les acteurs du jeu, différents de ceux utilisés par le public** (Art. 4.8 RGs FFF T&IS 2021). **La commission préconise la pose d'un affichage sur l'un des deux sanitaire disponible sur le bloc vestiaire (affichage pour public, et affichage "réservé aux acteurs du jeu")**

Au regard de ces éléments, elle **suspend** le classement de cette installation **Niveau T6 PN, à la levée des non-conformités mentionnées dans le rapport de visite avant le 15/10/2022 et préconise une réduction de la largeur de l'aire de jeu afin de retrouver une conformité vis-à-vis de l'article 3.3.**

2.3. Changements de niveau de classement

SAILLAT SUR VIENNE – STADE JEAN ABELLO – NNI 871310101

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **19/01/2022.**

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de L. GENESTE du 12/01/2022

Elle constate les non-conformités majeures suivantes :

- **Hauteur sous montants supérieure à 2,44 mètres : 2,48m but droit et 2,49m but gauche** (Art. 3.9.1 RGs FFF T&IS 2021)
- **Sécurisation des bancs de touche non conforme** (Art. 3.9.5 RGs FFF T&IS 2021).
- **Elle constate la disposition particulière du bloc vestiaire en 2x2 vestiaires reliés en duo par un bloc douche commun. Cette disposition particulière ne permet pas au vestiaire arbitre de bénéficier d'un bloc douche indépendant. Pour des raisons de sécurité mais également d'équité sportive, les officiels ne peuvent utiliser les mêmes douches que les joueurs. Le vestiaire arbitre doit être agrémenté d'au moins une pomme de douche (mitigeur eau chaude – eau froide), totalement indépendant des blocs douches utilisés par les joueurs.** (Art. 4.8 RGs FFF T&IS 2021)

Dans l'attente de la réalisation du bloc douche arbitre indépendant (pouvant permettre à l'installation un classement de Niveau T5 PN), la commission confirme le classement de cette installation en **Niveau T7 PN** jusqu'au **13/09/2032** (Date de la Commission).

CHAMPAGNAC LA RIVIERE – STADE PIERRE BLANCHARD – NNI 870340101

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **03/02/2021.**

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNIONS DES 6 ET 13 SEPTEMBRE 2022 – PV N° 1

PAGE 25/44

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau A8 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de L. GENESTE du 11/01/2022

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau A8 PN** jusqu'au **13/09/2032** (Date de la Commission).

MAGNAC LAVAL – COMPLEXE SPORTIF HENRY BANCEL 1 – NNI 870890101

Cette installation était classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **11/12/2020**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T6 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de L. GENESTE du 08/04/2022

Elle constate la réduction de l'aire de jeu à 100x56 m effectué depuis la visite, permettant d'obtenir 2,70m de zone de dégagement au droit des poteaux de corner.

Elle prononce le classement de cette installation en **Niveau T6 PN** jusqu'au **13/09/2032** (Date de la Commission).

SEREILHAC – STADE MUNICIPAL – NNI 871910101

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **02/07/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T6 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de L. GENESTE du 12/01/2022

Elle confirme le classement de cette installation **Niveau T6 PN, sous réserve de la remise en conformité de la hauteur des buts de football grand jeu** (Art 3.9.1.2 des RGs FFF T&IS 2021).

LA CROISILLE SUR BRIANCE – STADE JEAN CHASSAGNE – NNI 870510101

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **02/07/2019**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T6 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de L. GENESTE du 14/01/2022

Elle constate les non-conformités suivantes :

- **Zone de sécurité non respectée le long des lignes de touche : 2,30 coté BDT et 2,45 coté opposé < 2,50 règlementaires** (Art. 3.4 des RGs FFF)

Elle préconise la réduction de la largeur de l'aire de jeu, permettant d'obtenir la zone de sécurité règlementaire de 2,50m.

- **Hauteurs sous montants non-conformes : 2.47m but gauche et 2,38m but droit** (Art. 3.9.1.2 RGs FFF T&IS 2021)

Elle confirmera le classement de cette installation **Niveau T6 PN** jusqu'au **13/09/2032, à la levée des non-conformité ci-dessus mentionnées.**

ST PRIEST SOUS AIXE – STADE ALBERT ROSAN – NNI 871770101

Cette installation était classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **27/11/2022**.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau T5 PN** et des documents transmis :

- Rapport de Visite de L. GENESTE du 08/08/2022

- Plan des Vestiaires (nouveau bloc construit sans API)

Elle constate les non-conformités suivantes :

- **Hauteur sous montants inférieur à 2,44 mètres** (Art.3.9.1.2 RGs FFF T&IS 2021)
- **Zone de sécurité inférieure à 2,50 m le long de la ligne de touche, côté opposé aux bancs de touche.** (Art. 3.3 Rgs Terrains FFF)
- **Absence de main courante en partie basse tribune** (Art. 6.6.1 Rgs Terrains FFF)
- **Absence d'un bloc sanitaire pour les acteurs du jeu** (Art. 4.8 Rgs Terrains FFF)

Au regard de ces éléments, elle **suspend** le classement de cette installation **Niveau T7 PN, à la levée des non-conformités mentionnées dans le rapport de visite.**

Elle préconise une réduction de la largeur de l'aire de jeu afin de retrouver une conformité vis-à-vis de l'article 3.3, la mise en place d'une main courante sur l'ensemble du pourtour de l'aire de jeu, délimitant ainsi la portion de tribune de l'installation. Les buts doivent pouvoir retrouver une hauteur sous montant de 2,44 mètres. Les fourreaux des buts de football réduits doivent être protégés par la pose d'un revêtement synthétique, et un sanitaire devra être identifié comme réservé aux joueurs et acteurs du jeu (affichage).

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

ST MARTIN DE JUSSAC – STADE MUNICIPAL – NNI 871640101

Cette installation est classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **27/11/2022**.

Courrier Mairie du 26/08/2022, objet : n'est plus utilisable comme terrain de Football car celui-ci n'existe plus : **RETRAIT**.

ST LAURENT LES EGLISES – STADE MUNICIPAL – NNI 871570101

Cette installation était classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **18/07/2022**.

Courrier Mairie du 22/08/2022, objet : n'est plus utilisable comme terrain de Football car celui-ci n'existe plus : **RETRAIT**.

ST SYLVESTRE – STADE MUNICIPAL – NNI 871830101

Cette installation est classée en **Niveau T7 PN** jusqu'au **27/11/2022**.

Courrier Mairie du 29/08/2022, objet : n'est plus utilisable comme terrain de Football car celui-ci n'existe plus : **RETRAIT**.

MAISONNAIS SUR TARDOIRE – STADE JEAN-CLAUDE BARRUSSAUD – NNI 870910101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **27/11/2022**.

Courrier Mairie du 29/08/2022, objet : n'est plus utilisable comme terrain de Football car celui-ci n'existe plus : **RETRAIT**.

ST LEGER LA MONTAGNE – STADE DES BRUYERES – NNI 871590101

Cette installation est classée en **Niveau T5 PN** jusqu'au **14/09/2021**.

Courrier Mairie, objet : n'est plus utilisable comme terrain de Football car celui-ci n'existe plus : **RETRAIT**.

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

SAINT-GENEST-SUR-ROSELLE – STADE LES BERGNES – NNI 871440101

Cette installation est classée en **Niveau T6 PN** jusqu'au **07/07/2025**.

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable du 26/07/2022, pour la **réfection de la pelouse naturelle** et des documents fournis :

- Notice descriptive (changement PN sur 105x68m)
- Délibération du Conseil Municipal du 26/01/2022
- Devis détaillés

Au regard des éléments transmis et sous réserve de la conformité de leur réalisation, la CRTIS donne **un avis favorable** pour la **réfection de la pelouse naturelle**.

4.4 Réfection Bloc vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

7. AFFAIRES DIVERSES

SECTION CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

AUBETERRE – STADE MUNICIPAL – NNI 160200101

Cet éclairage n'est pas classé mais existant.

Suite à avis préalable favorable du 22/11/2021,

Type source éclairage : LED.

La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau E6 LED**.

➤ Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 185

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,54

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,66

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** jusqu'au **27/07/2026** (Date de la Visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

CHALAIS – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 160730101

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **13/07/2022**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**.

➤ Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 188

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,45

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,65

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **28/07/2024** (Date de la Visite + 2 ans).

MONTMOREAU ST CYBARD – STADE GOUMARD DUMOULIN 1 – NNI 162300101

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **03/05/2022**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**.

➤ Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 182

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,57

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,75

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **25/08/2024** (Date de la Visite + 2 ans).

BARBEZIEUX ST HILAIRE – STADE GILBERT SANTIAGO – NNI 160280101

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **03/05/2022**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**.

➤ Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 263

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,41

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,63

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **24/08/2024** (Date de la Visite + 2 ans).

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

PONS – STADE ROGER PELLEVOISIN – NNI 172830101

Cet installation était classée au **Niveau E6** jusqu'au **30/01/2023**.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial de **Niveau E5**, faisant suite au passage au LED de l'installation et à l'avis préalable éclairage CFTIS du 25/03/2021

Type source éclairage : LED

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 279
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,52
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,78

Elle classe cet éclairage au **Niveau E5** jusqu'au **12/09/2026** (Date de la Visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

ST GEORGES D'OLERON – STADE PHILIPPE AUBRIERE – NNI 173370101

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **23/06/2019**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**.

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 214
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,53
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,70

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **16/08/2024** (Date de la Visite + 2 ans).

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

DONZENAC – PARC DES SPORTS JEAN BURIN – NNI 190720101

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **21/02/2022**.

Suite à avis préalable favorable du 20/10/2021 pour un passage en LED,

Type source éclairage : LED.

La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau E6 LED**.

➤ Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 239

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,64

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,79

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** jusqu'au **18/07/2026** (Date de la Visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

SORNAC – STADE MUNICIPAL – NNI 192610101

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **22/06/2022**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**.

➤ Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 167

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,43

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,65

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **01/09/2024** (Date de la Visite + 2 ans).

BRIVE LA GAILLARDE – STADE ANDRÉ PESTOURIE 1 – NNI 190310101

Cet éclairage était classé **Niveau E5** jusqu'au **29/10/2023**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E5** du propriétaire.

➤ Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 363

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,51

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,72

Les résultats photométriques constatés sont conformes avec les attentes règlementaires du Niveau E4. La commission demande **que soit fournie la preuve (courrier avec en-tête mairie) qu'une opération de maintenance a été effectuée sur l'installation, afin de retrouver des résultats photométriques conformes au Niveau E4.**

Elle transmettra à la CFTIS pour décision à la réception de cet élément.

Elle confirme par défaut le classement de cet éclairage au **Niveau E5** jusqu'au 22/08/2024 (Date du contrôle).

MEYMAC – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 191360101

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **04/09/2022**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**.

➤ Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 221

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,53

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,67

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **08/09/2024** (Date de la Visite + 2 ans).

MEYMAC – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 191360102

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **04/09/2022**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**.

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 191
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,57
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,69

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **08/09/2024** (Date de la Visite + 2 ans).

2.3. Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

BOURGANEUF – STADE MUNICIPAL – NNI 230300101

Cet éclairage n'est pas classé mais existant.

Suite à avis préalable favorable du 20/08/2021,

Type source éclairage : LED.

La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau E6 LED**.

➤ Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 164

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,66

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,82

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** jusqu'au **01/0/2026** (Date de la Visite + 4 ans).

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

GOUZON – STADE DES CHAUSSADES 2 – NNI 230930102

Cet éclairage n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 24/06/2022 pour un **Niveau E5 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Etude d'éclairage en date du 22/09/2022

- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 102 X 65m

- Hauteur moyenne de feu : 18,00 m

- 4 projecteurs par mât : AAA-LUX WS2507 MP 1700 W

- la température de la couleur : 5000 K

- Implantation : 4m ligne de touche (un mât à 10,5 m) et 18 m ligne de but.

- Résultats pour un **Niveau E5 LED** :

➤ Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 283 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,75

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,88

- Glare Rating : 49

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5 LED** sous réserve que les résultats photométriques in-situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

AUBUSSON – STADE VICTOT PAKOMOFF 1 – NNI 230080101

Cet éclairage est classé **Niveau E7** jusqu'au **19/04/2024**.

La Commission prend connaissance d'un courrier de la Mairie du 08/08/2022 indiquant son intention de réaliser les travaux d'entretien de l'éclairage afin de pouvoir retrouver leur niveau E6.

DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

ST VINCENT DE CONNEZAC – STADE LES TARIERES – NNI 245090101

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **05/11/2021**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**.

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 191
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,47
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,65

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5** jusqu'au **29/08/2024** (Date de la Visite + 2 ans).

2.3. Changement de niveau de classement

COULOUNIEIX CHAMIERES – STADE PAREAU 1 – NNI 241380101

Cet éclairage était classé **Niveau E7** jusqu'au **14/12/2023**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau E5**, suite à des travaux de remise en conformité de l'éclairage.

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 252
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,51
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,77

Elle confirme le changement de classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5** jusqu'au **08/09/2024** (Date de la Visite + 2 ans).

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

MARTIGNAS SUR JALLE – STADE GILBERT CASSIN – NNI 332730101

Cet éclairage était classé en **Niveau E4** jusqu'au **03/09/2022**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation en **Niveau E4**.

- **Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 292 LUX (mini pour E4 ≥ 320 lux) – valeur insuffisante**
- **U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,44 (mini pour E4/E5 ≥ 0,50) – valeur insuffisante**
- **U2h (EhMini/EhMoy) : 0,60 (mini pour E4 ≥ 0,70) – valeur insuffisante**
- Points bis : conformes

Elle transmet à la CFTIS pour décision.

LIBOURNE – STADE JEAN-ANTOINE MOUEIX 1 – NNI 332430101

Cet éclairage était classé en **Niveau E4** jusqu'au **22/07/2022**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation en **Niveau E4**.

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 830 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,51
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,71
- Points bis : conformes

Elle transmet à la CFTIS pour décision.

LE BOUSCAT – STADE SAINTE GERMAINE 1 – NNI 330690101

Cet éclairage était classé **Niveau E4** jusqu'au **22/07/2022**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E4**.

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 357
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,61
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,72
- Points bis : conformes

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

LA REOLE – STADE JEAN-PIERRE ASTORGIS 2 – NNI 333520102

Cet éclairage n'est pas classé mais existant.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau E7**.

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 95
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,22
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,44

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E7** jusqu'au **29/08/2024** (Date de la Visite + 2 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

LANDIRAS – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 332250102

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **17/04/2022**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**.

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 135
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,41
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,63

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **14/04/2024** (Date de la Visite + 2 ans).

LES ARTIGUES DE LUSSAC – STADE MUNICIPAL – NNI 330140101

Cet éclairage était classé en **Niveau E7** jusqu'au **10/09/2022**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E7**.

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 98
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,18
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,42

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E7** jusqu'au **05/09/2024** (Date de la Visite + 2 ans).

2.2. Changement de niveau de classement

BORDEAUX – STADE ANTENNES DU LAC N°24 – NNI 330630724

Cet éclairage était classé en **Niveau E7** jusqu'au **31/10/2020**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

À la suite de l'entretien et relamping,

La commission prend connaissance de la demande changement de classement en **Niveau E6**.

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 168
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,58
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,76

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **25/08/2024** (Date de la Visite + 2 ans).

BORDEAUX – STADE ANTENNES DU LAC N°25 – NNI 330630725

Cet éclairage était classé en **Niveau E7** jusqu'au **31/10/2020**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

À la suite de l'entretien et relamping,

La commission prend connaissance de la demande changement de classement en **Niveau E6**.

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 154
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,46
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,66

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **25/08/2024** (Date de la Visite + 2 ans).

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

AUDENGE – PLAINE DES SPORTS – NNI 330190301

Cet éclairage n'est pas classé, il s'agit d'une création.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 17/08/2022 pour un **Niveau E5 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Etude d'éclairage en date du 18/05/2021
- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 105 X 68m
- Hauteur moyenne de feu : 20 m
- 5 projecteurs par mât OPTIVISION LED (2 BVP528 A35-NB 1500W ; 2 BVP528 A35-WB 1500W ; 1 BVP518 A35-WB 1000W)
- la température de la couleur : 5000 K
- Implantation : 8,80m ligne de touche et 16,60m ligne de but.
- Résultats pour un **Niveau E5 LED** :
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 283 LUX

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,60

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,80

- Glare Rating Max : 46,7

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5 LED** sous réserve que les résultats photométriques in-situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

LESPARRE MEDOC – STADE FOOT5 PALISSADES – NNI 332405501

Cette installation est une création.

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable **création d'un terrain FOOT5 palissades éclairé** et des documents fournis :

- Demande d'avis préalable éclairage du 08/06/2022 avec terrain de 38 x 18m et buts de 4 x2 m

- Lettre d'intention de travaux

- Étude d'éclairage DIALux mentionnant :

➤ Ehmoyen : 223 Lux

➤ Coefficient d'uniformité : 0,57

Au regard des éléments transmis et sous réserve des résultats photométriques excomptés, la CRTIS donne un **avis favorable** pour la création d'un **terrain FOOT5 palissades éclairé conformément au cahier des charges FAFA**.

DISTRICT DES LANDES – 40

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

MONT DE MARSAN – COMPLEXE SPORTIF DE L'ARGENTE 1 – NNI 401920101

Cet éclairage était classé en **Niveau E4** jusqu'au **28/07/2022**.

Type source éclairage : Iodure Métallique

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E4**.

➤ Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 355

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,55

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,78

Elle transmet à la CFTIS pour décision.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

ST SEVER – STADE LOUIS LAFAURIE 1 – NNI 402820101

Cet éclairage n'était pas classé.

Type source éclairage : LED

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en **Niveau E6 LED**.

➤ Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 201

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,53

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,67

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** jusqu'au **23/08/2026** (Date de la Visite + 4 ans).

BISCARROSSE – GYMNASSE NELSON MANDELA – NNI 40049901

Cet éclairage n'est pas classé.

Type source éclairage : Tube fluorescent.

La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau EFutsal3**.

➤ Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 520

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,61

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,75

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau EFutsal3** jusqu'au **05/07/2026** (Date de la Visite + 4 ans).

BISCARROSSE – SALLE OMNISPORTS ARCANSON – NNI 40049902

Cet éclairage n'est pas classé.

Type source éclairage : Iodure Métallique.

La commission prend connaissance de la demande de classement en **Niveau EFutsal3**.

➤ Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 516

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,54

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : 0,73

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau EFutsal3** jusqu'au **05/07/2026** (Date de la Visite + 4 ans).

2.2. Confirmations de niveau de classement

MONT DE MARSAN – STADE RENE BATBY – NNI 401920301

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **11/11/2021**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**.

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 137
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,41
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,61

Elle confirmera le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** jusqu'au **08/08/2024** (Date de la Visite + 2 ans), à compter du renouvellement du classement de l'installation (attente tests in situ).

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

TARTAS – PARC DES SPORTS HOURRITIOT 6 – NNI 403130106

Cet éclairage n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 25/11/2022 pour un **Niveau E5 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Etude d'éclairage en date du 21/04/2022
- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 105 X 68m
- Hauteur moyenne de feu : 19,50 m
- 4 projecteurs par mât : OptiVision LED gen3.5 Philips (2 BVP528 A35-NB 1500W et 2 BVP528 A35-WB 1500W)
- la température de la couleur : 5700 K
- Implantation : 4,90m ligne de touche et 17,10m ligne de but.
- Résultats pour un **Niveau E5 LED** :
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 267 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,62
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,80
- Glare Rating : 44,4

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5 LED** sous réserve que les résultats photométriques in-situ soient conformes.

CAPBRETON – STADE MUNICIPAL 3 – NNI 400650103

Cet éclairage n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 16/03/2022 pour un **Niveau E6 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Etude d'éclairage en date du 17/02/2022
- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 105 X 60m
- Hauteur moyenne de feu : 21 m
- 3 projecteurs par mât : OptiVision LED gen3.5 Philips (2 BVP528 A35-NB 1500W et 2 BVP528 A35-WB 1500W)
- la température de la couleur : 5700 K
- Implantation : 10m ligne de touche et 12,50m ligne de but (droite) et 16,5m ligne de but (gauche).
- Résultats pour un **Niveau E6 LED** :
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 193 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,50
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,72
- Glare Rating : 46,7

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** sous réserve que les résultats photométriques in-situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

BIZANOS – NOUSTE CAMP – NNI 641320101

Cet éclairage était classé **Niveau E3** jusqu'au **25/02/2022**.

Type source éclairage : LED.

Contrôle des points verticaux effectués par l'entreprise DEKRA en date du 19/02/2021.

La commission prend connaissance de la demande de modification de classement en **Niveau E2** :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 1519
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,63
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,81
- Points bis : conformes

Elle transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

OLORON STE MARIE – STADE SAINT PEE 1 – NNI 644220101 – NOUVEAU RELEVE

Cet éclairage est classé **Niveau E6 LED** jusqu'au **22/12/2025**.

Type source éclairage : LED

La commission prend connaissance de la nouvelle demande de confirmation de classement en **Niveau E6** :

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 180 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,57
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,75

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6 LED** jusqu'au **09/08/2026** (date de la visite + 4 ans).

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

SAUVAGNON – SALLE DES SPORTS – NNI 645119901

Cet éclairage n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable du 12/05/2022 pour un **Niveau EFutsal3** et des documents fournis :

- Etude d'éclairage 23/09/2021

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau EFutsal3** sous réserve que les résultats photométriques in-situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

NIORT – STADE RENE GAILLARD – NNI 791910101 (**CFTIS du 21/07/2022**)

L'éclairage de cette installation est classé en **Niveau E7** jusqu'au **28/10/2023**.

Le projet a fait l'objet d'un avis préalable favorable E3 de la CFTIS en date du 30/06/2022.

La CFTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E3** jusqu'au **21/07/2024**.

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

THOUARS – SALLE OMNISPORT DU CHATEAU – NNI 793299901

Cet éclairage n'est pas classée.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial du propriétaire, en **Niveau EFutsal3** :

- Éclairage moyen horizontal : 713 lux
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,78
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,89

Elle classe cet éclairage en **Niveau EFutsal3** jusqu'au **05/09/2026** (Date visite + 4 ans)

2.2. Confirmations de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

ST MARTIN DE ST MAIXENT – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 792760101

Cet éclairage n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable du 01/09/2022 pour un **Niveau E7 LED** :

Au regard des éléments transmis à la CRTIS :

- Etude d'éclairage en date du 14/06/2022
- Implantation : 2 X 2 mâts latéraux terrain 105 X 68m
- Hauteur moyenne de feu : 14,00 m
- 2 projecteurs par mât : AAA-LUX WS1907 1550 W
- Implantation : 5m ligne de touche et 16,50m ligne de but.
- Résultats pour un **Niveau E7 LED** :
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 85 LUX
 - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,39
 - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,60

La CRTIS émet un **avis préalable favorable** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E7 LED** sous réserve que les résultats photométriques in-situ soient conformes.

4. AFFAIRES DIVERSES

Courrier Mairie de SAINT-SYMPHORIEN – Eclairage hors-service et projet futur de réfection des installations sportives.

DISTRICT DE LA VIENNE – 86

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

GENCAY – GYMNASSE DU COLLEGE – NNI 861039901

Cet éclairage était classé **Niveau EFutsal4** jusqu'au **15/01/2022**.

Type source éclairage : LED.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en **Niveau EFutsal3** LED suite à passage au LED.

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 459
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,47
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,63

Elle confirme le changement de l'éclairage de cette installation en **Niveau EFutsal3** jusqu'au **01/06/2026** (Date de la Visite + 4 ans).

BUXEROLLES – STADE ANDRE MESSY 1 – NNI 860410201

Cet éclairage était classé **Niveau E5** jusqu'au **22/07/2022**.

Type source éclairage : Iodure métallique.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E5**.

- Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 232
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,53
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,70

Elle confirme le classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5** jusqu'au **01/08/2024** (Date de la Visite + 2 ans).

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

Classements des installations d'éclairages

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de niveau de classement

ST JUNIEN – STADE DU CHALET 2 – NNI 871540102

Cet éclairage était classé **Niveau E6** jusqu'au **30/04/2018**.

Type source éclairage : Iodure Métallique

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en **Niveau E6**.

➤ Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 190

➤ U1h (EhMini/EhMaxi) : **0,28 (mini pour E6 ≥0,40) – valeur insuffisante (Art. 3.2 RGs FFF Ecl. 2021)**

➤ U2h (EhMini/EhMoy) : **0,47 (mini pour E6 ≥0,60) – valeur insuffisante (Art. 3.2 RGs FFF Ecl. 2021)**

Elle déclassé cette installation en **Niveau E7** jusqu'au **08/12/2023** (Date de la Visite + 2 ans).

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

Philippe BARRIERE,
Président

Anne-Laure GONCALVES,
Secrétaire de séance

« Procès-verbal du **13/09/2022** transmis à la CFTIS, validé le **10/11/2022** par La Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT »